Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord
Québec

Communiqué de presse

ACCÈS LIMITÉ À LA CÔTE-NORD JUSQU'AU 13 AVRIL

Baie-Comeau, le 28 mars 2020 – Lors du point de presse national de ce jour, la vice-première ministre a annoncé que l'accès à certaines régions sera limité, notamment à celles de l'Est du Québec et au Nord-du-Québec. Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avise que l'entrée autorisée dans notre région sera réservée uniquement aux résidents permanents de la Côte-Nord et aux travailleurs des secteurs essentiels. Cette mesure, qui est effective aujourd'hui dès 16 h, vise à restreindre les visites non essentielles dans notre région afin de limiter la propagation de la COVID-19 au sein de notre population.

Une surveillance accrue des arrivées aux frontières de la Côte-Nord sera effectuée. « C'est une question de santé publique, nous en sommes rendus-là afin de ralentir la propagation de ce virus extrêmement contagieux », déclare Dr Donald Aubin, directeur de santé publique par intérim au CISSS de la Côte-Nord.

Les résidents de la Côte-Nord faisant partie des travailleurs des secteurs visés (exemple : Hydro-Québec) et qui devront faire des allées et venues entre les régions du Québec devront s'isoler à leur résidence en dehors des heures de travail. Pour les travailleurs de la santé en provenance de l'extérieur de la Côte-Nord, les lignes directrices du comité des infections nosocomiales du Québec s'appliqueront. Les travailleurs en provenance d'autres régions et présentant des symptômes de la COVID-19 ne pourront entrer sur le territoire nord-côtier.

Les différents partenaires seront rapidement interpellés par le CISSS de la Côte-Nord afin que nous puissions répondre à leurs questionnements.

Mesures à respecter

- Si vous présentez de la fièvre ou de la toux, demeurez en isolement à la maison.
- Si vous êtes de retour d'un voyage à l'étranger, vous devez obligatoirement demeurer en isolement à domicile pendant 14 jours, même si vous n'avez pas de symptômes.
- Respectez la consigne de ne pas visiter vos proches de 70 ans et plus, des alternatives vous seront proposées pour avoir des contacts téléphoniques ou visuels avec eux.
- Les mesures d'hygiène, comme se laver les mains 20 secondes et tousser dans son coude, représentent les meilleurs moyens de se protéger contre les infections et de protéger son entourage.

Si la population a des inquiétudes relatives à la COVID-19 ou présente des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, elle peut contacter sans frais la ligne téléphonique 1 877 644-4545. Pour un test de dépistage, vous devez contacter la ligne téléphonique précédente ou remplir le formulaire en ligne (covid19.quebec.ca/evaluation/) pour savoir si vous êtes éligibles pour un rendez-vous.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa mobilisation et rappelle l'importance de respecter les mesures d'isolement, de rassemblements interdits et de distanciation sociale recommandées par le gouvernement du Québec.

À propos du COVID-19

Si le COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre ou des difficultés respiratoires, vous pouvez contacter sans frais la ligne **1 877 644-4545**. Pour en savoir plus :

835, boulevard Jolliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5
Téléphone : 418 589-9845
Télécopieur : 418 589-8574
www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

https://www.quebec.ca/coronavirus. Vous pouvez également obtenir de l'information régionale sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord : http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/.

- 30 -

Source : Myriam Gagné
Adjointe au président-directeur général et relations médias par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268